

L'analyse et l'évaluation des risques professionnels (DUER)

SANTE & SECURITE

L'employeur doit évaluer les risques professionnels qui existent dans son entreprise, susceptibles de mettre en danger la santé physique et/ou mentale des salariés (obligation générale de sécurité). L'objectif de cette évaluation est de lui permettre de prendre des mesures de protection et de prévention. Les risques identifiés doivent être retranscrits dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER ou DUERP).

Public visé

Toute personne concernée par l'évaluation des risques professionnels
Fonctions/postes concernés : responsable d'entreprise et d'établissement, responsable sécurité, responsable HSE ou QSE, correspondant sécurité, membres du CSE/CSSCT...

Prérequis

Aucun

Moyens pédagogiques

Cours théoriques, cas pratiques en équipe, étude de situations propres à l'entreprise

Moyens techniques

Matériels et salle de formation fournis par l'entreprise d'accueil

Validation des acquis de formation

A la fin de la session, un questionnaire à choix multiple permet de vérifier l'acquisition correcte des connaissances. Une attestation de suivi de formation sera remise à chaque stagiaire qui aura suivi la totalité de la formation.

Evaluation de la formation

Questionnaire de mesure de la satisfaction globale des participants sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés

Durée de formation

2 jours, sur la base de 7h/jour
Possibilité d'extension d'une journée pour une mise en pratique de la démarche au sein de l'entreprise

Nombre de participants

12 participants max par session

Coût de la formation en intra

Sur devis

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation concernant l'évaluation des risques professionnels
- Mettre en œuvre une méthode structurée d'identification et d'évaluation des risques professionnels
- Etre capable de proposer des mesures de prévention adaptées
- Aider à la mise en place d'une Culture Sécurité dans l'entreprise

Programme de formation

- Section 1 : Introduction
- Section 2 : Contexte réglementaire
- Section 3 : Principales définitions
- Section 4 : Principaux rôles et responsabilités
- Section 5 : Planification et préparation de la démarche
 - Identifier les personnes à risque
 - Identifier les activités à analyser
 - Définir les unités de travail
 - Recenser les documents et informations utiles à l'analyse
- Section 6 : Une démarche en 5 étapes
 - Etape 1 : Identification
 - ✓ Chasser les dangers et les activités dangereuses
 - ✓ Classer les dangers par grandes familles
 - Etape 2 : Evaluation
 - ✓ Choisir des paramètres appropriés
 - ✓ Identifier les moyens de prévention existants
 - ✓ Evaluer les risques brut et résiduel
 - Etape 3 : Rédaction du Document Unique
 - Etape 4 : Elaboration du plan d'actions
 - ✓ Choisir et mettre en place les moyens de maîtrise complémentaires basés sur une hiérarchie
 - Etape 5 : Revue
- Section 7 : Faire vivre le document unique et maintenir l'amélioration continue
 - Surveillance proactive : visites sécurité, remontée des presque incidents...
 - Surveillance réactive : analyse des incidents et accidents
- Section 8 : Conclusion

Animation

Formation animée par une formatrice consultante en management de l'Environnement, la Santé et Sécurité au travail